

Délibération du Conseil municipal

du 15 décembre 2022

DATE DE CONVOCATION 08/12/2022 L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

EN EXERCICE : 27 Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeannine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Olivier GANDAR - M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE - M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Jean-Michel LEMSEN.

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 24 Pouvoirs : M. Sébastien COSTARD à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Laurent COURTIAT - Mme Clarisse NOEL à Mme Karine ROUSSET - Mme Christelle REMERE à Mme Nathalie COUILLARD - M. Bertrand GIRAUDEAU à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Brigitte DA SILVA à M. Jean-Michel LEMSEN.

N° 58-2022

Absentes excusées : Mme Rafea LAOUADI - Mme Mélanie GENTILS - Mme Ndeye DIA BRANDONE.

M. Jean-Paul BORIE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarifification de la location de la salle du Maison Rouge

Le Conseil municipal, par 20 voix pour et 4 voix contre, fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location des salles de Maison Rouge, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Location comprenant la salle polyvalente (600m²), la cuisine, le bar, l'accès aux WC et les frais d'astreinte :

TARIF 1 : ASSOCIATION LIZEENNE	
1ère location 1 journée	450,00 €
TARIF 2 : ASSOCIATION LIZEENNE (à partir de la 2ème location) PERSONNE PHYSIQUE HABITANT OU POSSÉDANT UN BIEN À LIZY ASSOCIATION ET ENTREPRISE DE LA CCPO	
Lundi au vendredi - par jour	900,00 €
Samedi, dimanche ou férié - par jour	1100,00 €
TARIF 3 : PERSONNE PHYSIQUE EXTÉRIEURE À LIZY ASSOCIATION ET ENTREPRISE HORS CCPO	
Lundi au vendredi - par jour	1 100,00 €
Samedi, dimanche ou férié - par jour	1 350,00 €
OPTIONS	
Location de la vaisselle	170.00 €
Ménage	450.00 €
Chauffage ou ventilation	Coût au tarif en vigueur par graduation du compteur sur relevé

Gratuité pour :

- l'arbre de Noël des Restos du Cœur et de la Croix Rouge qui œuvrent pour les enfants
- les écoles et le collège de Lizy-sur-Ourcq (un loto par an)
- le Téléthon
- l'Etablissement Français du Sang pour le don du sang

Pour la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO), la tarification s'élève à 450€ par manifestation. les modalités seront fixées par convention.

Modalités propres aux associations lizéennes :

Un contrat de location devra être signé en mairie avant chaque manifestation.

Une caution de 500 € sera demandée à la remise des clés ainsi que l'attestation d'assurance.

Il sera remis en intégralité après l'état des lieux de sortie sauf si des dégradations sont constatées.

En cas d'annulation quatre semaines ou moins avant la date de location, l'association devra s'acquitter de la somme.

Modalités propres aux autres utilisateurs :

Un contrat de location devra être signé en mairie avant la manifestation, accompagné du paiement de 30 % (arrondi à l'euro inférieur) du prix de location représentant les arrhes ainsi que l'attestation d'assurance.

Un chèque de caution de 1 000 € sera demandé à la remise des clés.

Modalités communes à tous les utilisateurs (sauf cas de gratuités) :

Les frais de chauffage ou de ventilation seront facturés en supplément aux intéressés selon la consommation réelle.

Un inventaire sera effectué au moment de la remise des clés, à l'entrée et à la sortie. Chaque matériel manquant (y compris pour l'option « vaisselle ») sera déduit de la caution selon la grille de tarifs en annexe.

Salle Henri Chastagnol

Associations lizéennes : gratuité pour toute demande

Réunions diverses (autre que les associations lizéennes) : 35€ l'heure

Parvis Maison Rouge

Pour les associations, particuliers ou entreprises organisant une manifestation de type brocante ou salon, il est possible d'occuper le parvis en plus de la salle au tarif de 150€.

Les recettes seront inscrites à l'article - 752 - revenus des immeubles du budget de chaque année.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,
Jean-Paul BORIE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Paul Borie", written in a cursive style.